

**But de la D.N.L.**

La D.N.L. permet de renforcer l'apprentissage de l'anglais en pratiquant cette langue dans d'autres disciplines : l'Histoire, la Géographie.

L'anglais est une langue internationale, indispensable à maîtriser pour s'ouvrir des portes dans le monde professionnel. La D.N.L. permet une approche de nombreuses questions de société et une ouverture sur le monde, en mettant l'accent sur l'oral. Suivre cet enseignement en lycée, c'est se faciliter l'accès aux formations post-bacs (langues, commerce, droit, écoles, prépa...)

**Horaires et programme**

L'enseignement en anglais d'une autre discipline permet aux élèves :

- **d'acquérir plus d'aisance en anglais** grâce à des cours basés sur différents modes d'expression (écoute et étude de documents issus de la presse par exemple, expression orale renforcée, recherches sur Internet, utilisation des TICE...)
- **d'approfondir le programme d'Histoire et géographie**, de s'intéresser à l'actualité, d'aborder la notion de citoyenneté européenne.

**Indication « section européenne »****Conditions d'obtention:**

. Avoir obtenu une note égale ou supérieure à 12 sur 20 à l'épreuve de contrôle continu de la langue vivante de la section ;

. Avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique de contrôle continu visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité en section européenne.



Pour tout renseignement complémentaire  
contacter le secrétariat au 02.31.52.19.40  
Site web : [rostand.etab.ac-caen.fr](http://rostand.etab.ac-caen.fr)  
Mail : [jean.rostand@ac-caen.fr](mailto:jean.rostand@ac-caen.fr)

**L'évaluation spécifique de contrôle continu :**

- . Le résultat d'une interrogation orale de langue, qui a lieu à la même période que les autres épreuves de contrôle continu de la classe de terminale, comptant pour 80 % de la note globale ;
- . La note sanctionnant la scolarité de l'élève dans sa section au cours de la classe de terminale, qui compte pour 20 % de la note globale, attribuée par le professeur de langue et le ou les professeur(s) de la ou les DNL.

Remarque : cette note est également prise en compte pour le calcul de la moyenne, comme les autres enseignements optionnels.

**Choix de la langue :**

La langue de la section européenne peut être la langue A ou la langue B du candidat.

**Indication « DNL »****Conditions d'obtention :**

- . Avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique de contrôle continu visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis dans une discipline non linguistique.

**L'évaluation spécifique de contrôle continu :**

- . Les modalités sont les mêmes que pour l'indication « section européenne ».

